

**Décès de l'exploitant individuel avec maintien provisoire de l'immatriculation  
au RCS et poursuite de l'exploitation**

**Pour la personne**

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant.
- Copie de l'acte de notoriété.

**Autres pièces**

- Un pouvoir, si nécessaire.

**Frais greffe**

*(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)*

- Modification..... 93,70 €

**Frais C.C.I.**

Un règlement par chèque, CB ou espèces de ..... 70,00 € Net de taxe

**Formulaire**

- [Imprimé P2](#) en deux exemplaires signés en original.

